



L'ACTUALITÉ

LE LOGEMENT SOCIAL EN PLEINE POLÉMIQUE

Alors que les candidats aux présidentielles sont peu loquaces sur le logement social, le sujet suscite un désaccord de fond entre les acteurs concernés.



7,8 Milliards

**C'est l'investissement
annuel de l'État dans
la construction de
logements sociaux.**

Trois rapports sont parus la semaine dernière sur le logement et tous ne vont pas dans même le sens. Celui de l'Insee porte sur l'évolution du logement en France sur les 3 dernières décennies. L'Institut constate que le logement a gagné en confort et qu'il est mieux équipé. Ainsi, la part de logements sans sanitaire est passée de 39 % en 1973 à 0,7 % en 2013. L'équipement des logements s'est beaucoup amélioré, particulièrement en ce qui concerne les ordinateurs puisque le taux d'équipement a progressé de 60 % dans ce domaine, mais plus globalement aussi pour ce qui concerne l'électro-ménager en général.

Les logements sont aussi plus grands : 91 m² en moyenne en 2013 contre 72 m² en 1973. L'Insee souligne par ailleurs l'effort considérable de construction de logements qui a été fait en 30 ans. On dénombre ainsi plus de 80 % de logements en plus entre 1968 et 2013. Une progression à rapprocher de l'accroissement de la population qui n'a été que de 30 % sur la même période.

Cette tendance se poursuit ces dernières années avec un rythme de constructions neuves soutenu, entre 300 000 et 400 000 par an.

Les ventes de logements neufs ont d'ailleurs encore progressé en 2016, atteignant leur plus haut niveau depuis le début de la crise, en 2008 : + 21 % l'an dernier, soit 148 618 logements nouveaux vendus. Cette tendance favorable est également vraie en ce qui concerne les maisons individuelles dont les constructions ont plus que

comblé les espérances l'an dernier : + 19,5 % soit 133 600 nouvelles maisons construites l'an dernier. Mais ces beaux résultats statistiques n'aboutissent pas à la conclusion que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Ainsi, les prix de vente ont fortement progressé (en 2016, un ménage pouvait s'offrir une maison pour 157 600 € en moyenne alors qu'il n'en fallait que 130 500 € en 2010), limitant d'autant le nombre d'acquéreurs potentiels.

Il reste ainsi difficile de devenir propriétaire en France. Non que les propriétaires soient fortunés (ils gagnent en moyenne 2600 € par mois) mais ce sont surtout les

capacités financières des locataires qui se sont réduites. En effet, si leurs revenus ont évolué ces dernières années, leurs charges locatives ont également progressé et le poids de ces charges ne leur permet pas d'investir.

L'Insee constate ainsi que le taux d'accès à la propriété a diminué depuis 2008 et plus encore ces dernières années : il était de 14 % en 2001. Il atteint à peine 11 %

aujourd'hui. De même, la part des ménages modestes vivant en état de surpeuplement a progressé (16 % en 2005 et 19 % en 2010) et le logement social devient de moins en moins accessible aux plus modestes.

C'est précisément ce que décrie la Cour des Comptes dans le rapport qu'elle a présenté le 22 février. Elle dénonce la mauvaise gestion du parc et son inadéquation avec les besoins des populations modestes. Elle considère donc que l'investissement annuel de l'État dans la construction

**La construction
de maisons
individuelles a
progressé de
19,5 % en 2016**

...

de logements sociaux (7,8 milliards d'euros chaque année) n'est pas pertinent.

Elle recommande de lier les objectifs de construction avec les besoins des territoires et non plus sur la base d'un plan national. La Cour considère que les logements sociaux doivent être réservés aux plus défavorisés et dénonce le fait que 48 % des habitants du parc social ne sont ni défavorisés ni modestes. Une position qui fait bondir l'USH, opposée à l'idée de n'accueillir que les plus pauvres. Dans un troisième rapport, deux députés plaident pour un statu quo et recommandent d'une part, de stabiliser les règles du PTZ jusqu'à la fin 2018 au moins (ce que la CAPEB demande également) et d'autre part, de permettre le cumul de ce prêt avec les aides de l'Anah dans les centres villes dégradés. Enfin, les deux parlementaires plaident pour que les aides personnelles au logement soient sanctuarisées afin de sécuriser les ménages modestes.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

La CAPEB Île-de-France accueille son nouveau Secrétaire général depuis le 1^{er} février.

Jonathan Salmon succède ainsi à Eva Grignon. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Réseau.

15%

DES ENTREPRISES
ONT ADOPTÉ LE
BULLETIN DE PAIE
DÉMATÉRIALISÉ

ÉCONOMIE

LES DÉLAIS DE PAIEMENT TOUJOURS PROBLÉMATIQUES

Les mesures prises l'an dernier par Bercy pour tenter de remédier aux retards de paiement n'ont guère amélioré la situation.

Certes, les délais de paiement ont légèrement reculé (11,8 jours en moyenne pour les PME et 10,4 jours pour les grandes entreprises) mais les petits retards sont désormais plus nombreux qu'avant, plombant tout autant la trésorerie des entreprises. Les modalités de facturation sont parfois si complexes et si différentes d'une entreprise à l'autre que les petites entreprises en pâtissent, attendant leurs paiements qui n'arrive pas uniquement parce qu'elles n'ont pas adressé une facture « conforme » à la demande de leur fournisseur.

12 milliards sont ainsi en attente de paiement... et près de 40 entreprises mettent la clé sous la porte chaque jour à cause de ces retards de paiement ! Une mission a été mise en place par le

Gouvernement en vue d'harmoniser les éléments à intégrer dans une facture. S'agissant des délais de paiement en général, l'arsenal législatif et réglementaire existe pourtant. Il reste seulement à l'appliquer systématiquement et complètement...

Or, aujourd'hui, beaucoup de juridictions n'accordent pas les pénalités de retard aux créanciers alors qu'elles sont dues de plein droit. L'intervention d'un Commissaire aux Comptes pour sensibiliser les entreprises au respect des délais de paiement ne sera mise en œuvre que pour l'exercice 2017 puisque le décret a été publié avec un an de retard... Enfin, pour qu'un cercle vertueux puisse s'instaurer, il faut également que tous les acteurs jouent le jeu, sans oublier ceux du secteur public. Trop d'entreprises renoncent encore à répondre à des appels d'offres publics par simple crainte de ne pas être payées, ou d'être payées tardivement !

→ DÉPENSES PUBLIQUES : ÇA NE VA TOUJOURS PAS !

La Cour des Comptes, encore, conduit un véritable réquisitoire contre l'état des dépenses publiques. Alors que ces dépenses progressent en moyenne de 0,8 % par an depuis 2010, la Cour considère qu'elles doivent baisser de 0,6 % par an jusqu'en 2020 pour que la France puisse tenir ses engagements européens. Malgré le contexte favorable de taux d'intérêt particulièrement bas ces dernières années, les exécutifs successifs se sont montrés incapables de réduire ces dépenses. Or, les taux de l'emprunt ont atteint un plancher. La Cour relève par ailleurs que la masse salariale de la fonction publique, qui avait pu être à peu près contenue jusqu'ici, devrait forcément repartir à la hausse sous l'effet du dégel du point d'indice d'une part et de l'accord sur les parcours professionnels, les

carrières et les rémunérations. La Cour plaide pour une nouvelle priorisation des actions qui devraient conduire l'État à transmettre certaines de ses missions aux Collectivités afin d'éviter des doublonnages. À cet égard, la Cour constate que la dernière loi de programmation des finances publiques n'a pas permis de faire des économies pour l'État et craint que la fusion des régions, la création des nouvelles métropoles et le resserrement des groupements intercommunaux n'aboutissent à une augmentation des dépenses plutôt qu'à une diminution, notamment sur la base d'une logique d'alignement par le haut.

Ces inquiétudes sont, de toute évidence, partagées par la Commission européenne qui pointe les déséquilibres excessifs de la France et invite l'hexagone à engager de vraies réformes.

→ LE NOUVEAU BULLETIN DE PAIE PLAÎT AUX SALARIÉS BIEN QU'IL NÉCESSITE DES AJUSTEMENTS

Le bulletin de paie version simplifiée a été expérimenté dans une dizaine de grandes entreprises employant au total quelques 100 000 salariés. Le test s'avère positif du côté des salariés qui, manifestement, y voient plus clair. On rappellera à cet égard, que le nouveau bulletin de paie présente les diverses cotisations par famille de risques : protection sociale, assurance chômage, retraite, famille, accidents du travail. Il mentionne également le montant des allègements de charges. Notons toutefois que le nom des organismes bénéficiaires des cotisations (mutuelle, retraite), qui a été supprimé dans cette version simplifiée, pourrait bien être réintroduite à la demande des salariés. Ce nouveau bulletin doit être généralisé à

tous les employeurs à partir du 1^{er} janvier prochain. Il intégrera alors quelques lignes supplémentaires permettant notamment de préciser pour chaque salarié, son taux du prélèvement à la source (si celui-ci est maintenu) ainsi que le montant de sa rémunération avant et après prélèvement.

Il devra certainement subir quelques ajustements complémentaires car, si les salariés sont globalement satisfaits, les employeurs testeurs demandent d'autres modifications. Ils relèvent en effet, à l'occasion de cette expérimentation, que certaines dispositions réglementaires relatives aux mentions obligatoires du bulletin de paie sont en contradiction, notamment en ce qui concerne les taux de cotisations.



4 727

ACCIDENTS DE TRAJET
AVEC ARRÊT DE
TRAVAIL ONT ÉTÉ
DÉNOMBRES EN 2015
DANS LE BTP

11,6%

DES SALARIÉS
DU BTP ONT
PLUS DE 55 ANS

La Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

→ LES RETRAITÉS POLYPENSIONNÉS SERONT PÉNALISÉS PAR LA DERNIÈRE RÉFORME DES RETRAITES

La loi Touraine votée en 2014 instaure, à compter du 1^{er} juillet prochain, un interlocuteur unique pour les assurés qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraite pendant leur carrière. 3 nouveaux retraités sur 10 sont dans ce cas.

Or, l'instauration de cet interlocuteur unique sera pénalisante financièrement pour les polypensionnés qui ont cotisé plus longtemps que la durée légale ou qui ont cumulé plusieurs régimes et validé plus de 4 trimestres la même année. En effet, la retraite de ces personnes sera établie sur la base d'un taux de proratisation et non pas sur la réalité. Ainsi, le nombre de trimestres nécessaires pour un individu né en 1955 est de 165. S'il a cotisé 100 trimestres auprès d'un régime et 70 auprès d'un autre, il perdra 5 trimestres.

La conséquence de cette règle se traduira par une diminution des pensions pour les deux tiers des polypensionnés entre 2017 et 2030.



→ L'OPPBTP SE MOBILISE POUR LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS ROUTIERS

Le risque routier est, en effet, la deuxième cause d'accident du travail après les chutes de hauteur.

Pour autant, il est insuffisamment pris en compte dans les plans de prévention des entreprises (DU). L'OPPBTP a donc décidé de constituer un programme d'actions complet pour prévenir ce risque si fréquent. Un outil d'évaluation des risques, une affiche, des fiches de prévention, des vidéos, et un guide pratique sont ainsi mis à la disposition des entreprises sur le site preventionbtp.fr. Une formation « Prev'action Risques routiers » a également été mise au point pour sensibiliser les acteurs. Les accidents de la route couvrent, en effet, l'ensemble des déplacements, entre le domicile et le travail mais aussi entre chaque chantier. Dans le BTP, même si les choses se sont un peu améliorées depuis 2015 puisque le nombre de ces accidents a diminué de 11 %, le bilan humain reste lourd (1 mort tous les 15 jours) et les conséquences financières pour les entreprises également : paiement des franchises, réparation ou changement des véhicules, surcoût de la prime d'assurance, coût des arrêts de travail, désorganisation des équipes, retard dans les chantiers, etc. La démarche de l'OPPBTP vise également à faire changer les comportements individuels des salariés et invite les entreprises à vérifier leur aptitude à conduire.

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX DU BTP ONT RENOUVELÉ LEUR ACCORD RELATIF AU CONTRAT DE GÉNÉRATION

En 2013, les partenaires sociaux du BTP avaient signé un accord destiné à favoriser la mise en place de contrats de génération au sein des entreprises de la branche.

En effet, le principe même de ces contrats correspond aux pratiques de beaucoup d'entreprises du BTP qui assurent la transmission des savoir-faire de génération en génération, notamment par la voie de l'apprentissage. L'accord de 2013 avait permis aux entreprises de plus de 50 salariés de ne pas avoir à signer un

accord d'entreprise sur ce sujet et d'éviter ainsi de supporter une pénalité de 1 % de la masse salariale pour défaut d'accord. L'accord qui a été signé en janvier 2017 reprend les dispositions du précédent. Il définit un objectif global de 12 % de recrutements en CDI au profit de jeunes de moins de 26 ans, cet objectif prenant en compte le besoin de renouvellement des compétences au sein des entreprises. Le constat préalable sur lequel repose cet accord relève notamment que l'âge moyen des salariés s'approche des 40 ans

(soit à peu près 6 mois de plus qu'en 2013), que les moins de 25 ans ne représentent plus que 8,7 % du total des salariés alors qu'ils étaient encore 10,2 % trois ans plus tôt et que 135 527 salariés du BTP ont plus de 55 ans, soit 11,6 % des salariés de la branche.

Les partenaires sociaux sont donc convenus de faire un effort pour promouvoir les aspects attractifs de la branche (chèques vacances, prêts au logement, assurances automobile et habitation, etc.).

FORMATION

→ DES APPRENTIS DE 25 À 30 ANS DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

C'est ce que prône le nouveau président de l'APCMA, Bernard Stalter. Le successeur d'Alain Griset à la tête des établissements consulaires rappelle à juste titre que l'apprentissage est avant tout une formation et qu'il ne doit pas être considéré uniquement comme un moyen de réduire les statistiques du chômage. Il rappelle à cet égard que l'apprentissage n'est pas une voie de garage pour les décrocheurs, les sans diplômes ou les demandeurs d'emploi mais une

formation de qualité qui doit être ouverte à des personnes, pas nécessairement mineures, qui ont une bonne base de connaissances et un bon niveau intellectuel. Les entreprises, en effet, ont besoin de personnel qualifié et capable d'évoluer. Rappelons enfin que les apprentis d'aujourd'hui sont les artisans de demain. Ils doivent donc apprendre à devenir de bons professionnels et être capables à devenir aussi de bons gestionnaires.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ LE BUREAU DE L'U2P S'EST TENU JEUDI

Il s'agissait en premier lieu de préparer la journée des Présidents des U2P territoriales du 16 mars prochain, journée au cours de laquelle, rappelons-le, les principaux candidats aux élections présidentielles ont été conviés. Le Bureau de l'U2P a par ailleurs fait un point sur l'état de la concertation des partenaires sociaux concernant l'assurance chômage ainsi que sur le dossier de demande de représentativité de l'U2P (mais également des branches professionnelles dont la CAPEB) en cours d'examen par le Ministère du Travail. Il a également été question de la garantie sociale des chefs d'entreprise et plus spécifiquement de l'assurance perte d'emploi pour les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprise. L'organisation de la Semaine Nationale de l'Artisanat (10/17 mars prochains) a conclu cette réunion.

À l'issue de ce bureau s'est tenue la première réunion de la Commission des Affaires sociales, des relations du travail et de la parité de l'U2P. En tant que négociateur social de l'U2P, le Président Liébus y participait aux côtés de la délégation de la CAPEB.

■ UN POINT SUR L'ACTIVITÉ DES CERC

Le Président Patrick Liébus et la vice-présidente Sabine Basili ont reçu mercredi Laurence Herbeaux, Directrice du GIE du réseau des cellules économiques régionales (CERC), GIE dont la CAPEB a pris la présidence. L'entretien a permis de faire un point sur les travaux en cours. On rappellera à ce sujet que les études de conjoncture du CERC sont mensuellement actualisées et sont mises en ligne sur ARTUR.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

■ IRIS-ST TENAIT SON CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI

À l'ordre du jour de ce Conseil d'administration figurait en premier lieu la nomination d'un Commissaire aux Comptes. Le contrat d'objectifs du pôle d'innovation pour la période 2017/2020, signé avec l'État la semaine dernière, a ensuite été détaillé ainsi que le programme d'activité pour l'année en termes d'information et de sensibilisation des entreprises, d'études et de recherches, d'actions en direction des organismes de formations et enfin de partenariats. On soulignera que IRIS-ST fête ses 10 ans cette année.

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EBC S'EST TENU VENDREDI DERNIER

La réunion s'est tenue dans un contexte tout à fait particulier puisque deux collaborateurs déjà anciens de l'association ont pris la décision de la quitter pour voguer vers d'autres horizons professionnels, et notamment Ricardo Viaggi, son Secrétaire général. Son successeur est en cours de recrutement.

Un Conseil d'administration que le Président Patrick Liébus avait préparé par visio-conférence pour économiser son temps comme des frais de transport. Une façon de travailler pratique, souple, efficace et peu coûteuse, à utiliser aussi souvent que possible.

MÉTIER

→ JEAN-MARC DESMEDT REÇOIT LA PRESSE

Cette semaine, Jean-Marc Desmedt a reçu la presse dans la perspective des JPC de Strasbourg.

Il a évoqué à cette occasion les dossiers phares suivis actuellement par l'UNA : la finition extérieure bois, les poussières de bois, un projet de certification de services des TPE/PME dans la filière bois, et la propagation du feu en façade bois. Précisons à ce sujet, qu'une nouvelle version du guide "bois construction et propagation du feu par les façades" est parue. Ce guide a été officialisé par le Ministère qui rend obligatoires ses recommandations à défaut d'une étude technique d'ingénierie incendie spécifique.

Il a également abordé le BIM et les outils dématérialisés de relevés de chantier, l'aménagement intérieur des lieux de vie dans locaux tertiaires comme dans les logements, et la responsabilité sociétale des entreprises de charpente menuiserie agencement.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**



COMMUNICATION

→ LES 44^{ÈMES} OLYMPIADES DES MÉTIERS SE PRÉCISENT

Du 9 au 11 mars prochains le parc des expositions de Bordeaux accueillera les finales nationales des Olympiades des Métiers.

630 compétiteurs sont attendus à cette occasion. 51 métiers seront représentés au travers de 15 équipes régionales.

Les jeunes mettront toutes leurs connaissances en œuvre devant 60 000 visiteurs pour décrocher une place en finale et espérer ainsi faire partie de l'équipe de France qui défendra les couleurs tricolores à Abu Dhabi, en octobre. Une nouvelle occasion de promouvoir les métiers.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**



Crédit photo : CAPEB – iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur

www.capeb.fr

qui vous permettra d'accéder à

ARTUR